

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois de mars en l'an deux mille huit, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Absent : Berchmans Dancause

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 11 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 05 février 2008
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
  - Tarification des locaux et ameublement 2008/2009
  - Liste des arrérages de taxes au 04 mars 2008 (art. 1022 et 1023 C.M.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Congrès
  - L'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS)
- 6) Demande d'aide financière
  - Chevaliers de Colomb (3178)
  - Comité du bassin versant de la rivière du Chêne
  - Association des Personnes Handicapées de Lotbinière (Maison de Répit)
- 7) Urbanisme
  - Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec
  - Dossier de M. Sébastien Blanchet, lot 3 591 446
  - Dossier de M. Jean-Pierre Allard, lot 3 591 655
- 8) Voirie
  - Projet de prolongement de la rue Boisvert
  - Acquisition d'une partie du lot 3 592 070 et mandats
  - Financement
  
  - Gestion des cours d'eau
  - Détournement de la branche n° 18 de la rivière du Petit-Sault
- 9) Hygiène du milieu
  - Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard
  
  - Conduite d'aménée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2
  - Soumission(s) pour octroi de contrat

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008

- 10) Loisirs et culture  
- Engagement de M. François Gentès, professeur de Taekwondo
- 11) Service 9-1-1  
- Adoption du règlement numéro 405-2008 imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1)
- 12) MRC de Lotbinière  
- Pétition pour augmenter le nombre de médecins au CSSS (appui)  
- Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie  
- Parc industriel régional
- 13) Varia  
- Avis de motion (règlement numéro 407-2008 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes)

Période de questions  
Levée de l'assemblée

### 036-2008 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 037-2008 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2008

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 05 février 2008 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

### 038-2008 COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## MUNICIPALITÉ

### SALAIRES DE FÉVRIER 2008 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 27 JANVIER 2008 AU 23 FÉVRIER 2008	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 470,12
	INSPECTEUR MUNICIPAL	4 773,19
	URBANISME	199,68
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE & PAT.EXTÉRIEURE	13 657,80
	AVANTAGES SOCIAUX	4 255,57
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>30 356,36</b>

### COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2008 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INC. & P/RÉPONDANTS	221,80
BÉTON LAURIER INC.	BRIS AQUEDUC RUE LAFLAMME (2 <sup>ÈME</sup> )	1 127,74
BLOUIN AUTO INC.	ENT. & RÉP. KUBOTA	98,31
	ENT. & RÉP. DAKOTA	55,07
	ENT. & RÉP. KUBOTA	61,22
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU	4,72
	FOURNITURE DE BUREAU	71,09
	FOURNITURE DE BUREAU	21,14
	FOURNITURE DE BUREAU	20,66

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

CORPORATE EXPRESS	CLASSEUR LATÉRAL VOIRIE	423,28
CSSS DU GRAND LITTORAL	VACCINS HÉPATITE B 1 <sup>ÈRE</sup> & 2 <sup>IÈME</sup> DOSE POMPIERS & P/RÉPONDANTS	442,00
DOCUMENTS EXPRESS	AVIS NO. 81 URBANISME CRÉDIT AVIS NO. 80	151,48 -489,88
EMCO CORPORATION	BRIS AQUEDUC RUE LAFLAMME (2 <sup>IÈME</sup> )	352,92
ENVIROFLEX	VIDER RÉSERVOIR FOSSE SEPTIQUE U/EAU, ST. POMPAGE & DÉGRILLEUR	3 575,43
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	AJUST. COTISATION R.A.M.Q. 2007	5,45
GROUPE CASTONGUAY INC.	VÉRIFIER BOBINE SONDE & CHANGER CONTACTEUR POMPE #1 U/EAU PRISE COURANT POMPE DOSEUSE & VÉRIF. RELAIS & AUTOMATE U/EAU ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC ENT. ÉCLAIRAGE EXT. U/EAU ENT. & RÉP. U/EAU	645,87  67,73 677,93 81,19 67,73
GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES GÉNÉRALES MUN- CIPALITÉ & ARÉNA	61 313,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE URBAIN ÉCLAIRAGE RURAL CENTRE COMMUNAUTAIRE GARAGE MUNICIPAL STATION POMPAGE STE-CROIX ASCENSEUR DÉGRILLEUR CHALET DES SPORTS STATION POMPAGE RUE LAFLEUR ÉCLAIRAGE URBAIN RUE LAFLEUR STATION POMPAGE RUE LECLERC U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	977,22 119,86 6 301,97 577,01 1 690,12 356,15 680,24 1 261,52 148,68 129,08 94,64 2 805,88
IMPRIMERIE CCL	COUPON RABAIS	-2,25
INTERFAS EN FIDUCIE	ACOMPTE PROPOSITION STANDARD LIFE	1 845,78
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES U/EAU	339,48
LAFORST NOVA AQUA	SERV. PROF. MISE AUX NORMES PUITS P1 & P2, PHASE 2 U/EAU POTABLE	9 930,40
LES ENSEIGNES PALA	PLAQUE ACRYLIQUE (SALLE TIS- SAGE) C/COMM.	16,93
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	RÉFECTION RUES FABRI- QUE, GARNEAU DE LA MENNAIS, BOURQUE & LEMAY	27 406,92
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2008	6 539,23
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	F/ROUL. CAMION VOIRIE 3 <sup>IÈME</sup> VERS.	5 175,49
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAS P/RÉPONDANTS	27,99
PG GOVERN QC INC. SYSTÈMES D'INFORMATION	CONFIGURATION COPIEUR POUR 3 POSTES & SERV. TECH.TÉLÉPHONIQUE PAPETERIE (COMPTES DE TAXES, ENVELOPPES & REÇUS)	135,45 291,56
PHARMACIE STE-CROIX INC.	CARTOUCHE D'ENCRE P/RÉPONDANTS	19,18
PITNEY BOWES LEASING	LOCATION BALANCE POSTALE	135,45
PITNEYWORKS	CARTOUCHE D'ENCRE TIMBREUSE	107,18
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 80, PUBLI- CITÉ & SONDAGE LOISIRS	329,65
PREMIÈRE AVENUE COMMUNICA- TION	PUBLICITÉ GUIDE DU CITOYEN 2008	197,53
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	FLUORESCENTS C/COMM. CRAYON, COUTEAU C/COMM. PIÈCES & ACC. C/COMM. ADAPTEURS C/COMM. ÉVIER, PIÈCES & ACC. C/COMM.	33,12 8,76 43,85 1,29 368,26

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER (ASS.COLL.) REMISE JANVIER	2 196,71 1 143,41
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	CALENDRIERS 2008 LOCATION BACS VERTS (3) 2008 (CPE) CRÉDIT LOCATION BACS VERTS (3) SERVICE FÉVRIER 2008	626,46 56,89  -125,29  10 003,17
RICHARD BÉDARD	FIL AUDIO-VIDÉO (RÉJEAN POIS- SON TECH.) COMITÉ FAMILLE	155,00
SIFTO CANADA CORP.	SEL ADOUCISSEUR U/EAU	3 344,39
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVEN- TION INC.	FRAIS DE GESTION DOSSIERS CSST JANVIER À JUIN 2008	614,86
SOUDURE STE-CROIX ENR.	ENT. & RÉP. REMORQUE VOIRIE	254,65
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2008	218,67
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	831,90
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE DIESEL KUBOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESCOMPTE ULTRAMAR	96,00 50,00 24,42 97,00 -7,94
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	INSCRIPTION MARIAGE CIVIL & UNION CIVILE (J.GAUTHIER)	468,43
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	106 814,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>263 952,23</b>

**COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2008**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	VÉRIFICATION ANNUELLE	375,59
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	21,00
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU FOURNITURE DE BUREAU	20,28 124,15
CARQUEST CANADA LTÉE	BATTERIE KUBOTA VOIRIE	102,89
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE SAINTE-CROIX	AJUSTEMENT INTÉRÊT 2007 TOITURE (RÉS. 361-2005)	247,44
CLAIRE LAUZÉ	ÉLEC. CROIX LUMINEUSE 2008	150,00
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	UTILISATION DES LOCAUX (SES- SION AUTOMNE 2007)	987,10
EMCO QUÉBEC LTÉE	ADAPTATEUR VOIRIE	54,18
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	ENT. CHEMIN CROIX LUMINEUSE CHEVREUIL (RG DE LA PLAINE) SABLAGE C/COMM. & C. LOISIRS DÉNEIGEMENT COINS DE RUES ENT. & RÉP. KUBOTA VOIRIE	79,01 138,28 101,59 118,52 93,69
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENVOI COLIS U/EAU	43,10
INDUSTRIE JL MÉLAM INC.	CHAISES 219.03 \$ PAYÉ/ BENOÎT GARNEAU	239,35
LAFORST NOVA AQUA	SUIVI TECHNIQUE DOSSIER PUIITS P1 & P2, PHASE 11	1 490,66
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. & U/EAU ST-ÉDOUARD	184,62
LAURENT BEURIVAGE ARPEN- TEUR-GÉOMÈTRE	HON. PROF. PLAN LOTS 221 À 244 SAINT-ÉDOUARD	169,31
LES CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC.	COMPTEUR D'EAU ADOUCISSEUR # 1	326,21
LES ENSEIGNES PALA	ENT. & RÉP. CROIX LUMINEUSE	575,66
LES ENTREPRISES J.F.BLANCHET INC.	GRATTAGE 3 <sup>ÈME</sup> RANG VOIRIE	118,52
LES ENTREPRISES J-R AUGER	ÉPANDAGE ABRASIFS C/COMM., CHALET LOISIRS & MRC	469,27
MILOT STÉPHANE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	17,47

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

MRC DE LOTBINIÈRE	IMPRESSION CARTES PUITTS ST-ÉDOUARD	12,00
	IMPRESSION MATRICE GRAPHI- QUE URBANISME	148,75
	IMPRESSION MATRICE GRAPHI- QUE SECRÉTARIAT	148,75
	IMPRESSION CARTE ZONAGE SECRÉTARIAT	12,00
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAS P/RÉPONDANTS	48,07
	GAS P/RÉPONDANTS	22,37
	GAS P/RÉPONDANTS	48,07
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ENTRETIEN, ESSENCE (SENTIER PÉDESTRE)	226,32
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	TIMBRES-POSTE LOISIRS	8,48
PETITE CAISSE CARMEN DEMERS	ENSEMBLE CLÉ VOIRIE	22,56
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PELLE À NEIGE VOIRIE	16,06
	AMPOULE HALOGÈNE VOIRIE	8,25
	GRAISSE VOIRIE	8,13
	BUTOIR C/COMM	4,27
	CRÉDIT CROCHETS LOISIRS	-42,23
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	PRODUITS D'ENTRETIEN, C/COMM.	24,13
TELUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	56,01
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	HON.PROF. COUR MUN.	474,08
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE INCENDIE	111,19
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	60,00
	ESSENCE GMC VOIRIE	96,00
	DIESEL KUBOTA	13,92
	ESSENCE GMC VOIRIE	91,00
	DIESEL KUBOTA	21,59
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	70,24
	ESSENCE GMC	103,00
	DIESEL KUBOTA	17,00
	ESSENCE DAKOTA	72,17
VIVIANE BÉDARD	REMB. DÉPÔT GARANTIE	100,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 250,07</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>302 558,66</b>

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 03-2008

039-2008

**TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2008/2009**

		<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 042-2007</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2008</u>
1) <b><u>LOCATION</u></b>	<b><u># local</u></b>		
- Salle des métiers 472 p.c.		49,25/mois	50,25/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	9	297,70/an	303,65/an
- Filles d'Isabelle	5	357,75/an	364,90/an
- Club de l'âge d'or		1 185,50/an	1 209,20/an
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon * (salle des spectacles de septembre à mai, 1 fois/semaine)		579,00/an	590,60/an
- Salles pour locations privées			
- salle de conférence	5	44,75/fois	45,65/fois
- salle des Chevaliers	9	89,60/fois	91,40/fois
- cuisine	10	10,60/fois	10,80/fois
- Salle des spectacles 5,333. p.c.		216,85/fois	221,20/fois
+ gardiennage		inclus	inclus
+ ménage		17,55/heure	17,90/heure

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008

### **Prix spécial à l'occasion de funérailles :**

- salle des Chevaliers	9	56,80/fois	57,95/fois
- salle des spectacles		119,30/fois	121,70/fois

### **Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes :**

(réunions familiales - moins de 65 personnes)

- salle des spectacles		100,20/fois	102,20/fois
- Chalet des sports (Ass. des handicapées)		209,15/mois	213,30/mois

### **NOTE :**

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

\* 153 Groupe Scout Pointe-Platon : Le coût de location qui est moindre pour cet organisme est reconnu dans le cadre de leur activité et tenant compte du bénévolat de leurs membres aux profits des différentes activités de la municipalité et/ou du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

### **2) AMEUBLEMENT**

- Location de tables		3,75/chac.	3,80/chac.
- Location de chaises		0,45/chac.	0,45/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *		50.00/chac.	50.00/chac.

\* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

### **3) PRIX SPÉCIAL :**

#### **3.1 Les organismes para-municipaux :**

- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle des spectacles ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

#### **3.1.1 Les comités para-municipaux :**

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste

Ce comité continuera de profiter des privilèges leur étant accordés par la résolution numéro 117-2002 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

#### **3.2 Les organismes suivants :**

- Association des personnes handicapées
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Ste-Croix
- Chorale les Harmoniques de Ste-Croix inc.
- Club de l'Age d'Or (Les Joyeux Pionniers inc.)
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Club Optimiste de Ste-Croix
- Comité local des Aidants(es) de Ste-Croix
- Commission scolaire des Navigateurs (Gala Méritas)
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix (y incluant la fête de la Majorité)
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fonds industriel de Ste-Croix
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Les Filles d'Isabelle
- Le Théâtre de Lotbinière
- Maison Annick inc.
- Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé (RESPIRES)
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.
- Tournoi interrégional Ste-Croix
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008

### Salle des spectacles seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de gardiennage et de ménage.

- Coût de location :	57,30/1 <sup>er</sup> fois	58,45/1 <sup>er</sup> fois
- Gardiennage :	12,70/heure	12,95/heure
- Ménage :	17,55/heure	17,90/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	216,85/fois	221,20/fois
- Gardiennage :	inclus	inclus
- Ménage :	17,55/heure	17,90/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

### 4) EXCEPTIONS :

#### Les organismes de Ste-Croix :

- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- M.R.C. de Lotbinière \*
- Comité de Premiers répondants

- Coût de location des salles :	gratuit
- Gardiennage :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité et/ou au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

\* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1er juillet 2008.

**Augmentation moyenne de ± 2 %.**

040-2008

### LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 04 MARS 2008 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2007 et des exercices antérieurs et impayés au 04 mars 2008 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arrérage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2007 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

041-2008

**COMPTE À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE FÉVRIER 2008 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 27 JANVIER 2008 AU 23 FÉVRIER 2008	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 222,80
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RESTAURANT)	10 378,60
	AVANTAGES SOCIAUX	2 036,50
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 637,90</b>

**COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2008 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH (1995) SENC	AIGUISER COUTEAUX (4)	159,92
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. SYSTÈME RÉFRIG. CRÉDIT SYSTÈME RÉFRIG.	225,75 -84,66
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	220,36 485,96 387,73
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	153,76
LES ENTREPRISES ROBERT CÔTÉ	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	173,52
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	58,92 60,42 120,84 140,98
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA GLACE	3 490,74 5 824,47
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR CRÉDIT ACHATS BAR	3 053,98 -1 259,40
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. ÉQUIPEMENT	41,20
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER (ASS.COLL.) REMISE JANVIER	1 039,98 852,55
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE SUPP. DÉCEMBRE 2007 CRÉDIT REDEVANCE JANVIER	47,68 -3,88
STAR CHOICE TÉLÉVISION NETWORK INC.	SERVICE CÂBLE	30,47
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	10,58 18,39
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2008	182,10
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	300,04
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 782,40</b>

**COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2008**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS	419,62
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	482,83
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	165,80
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	392,04
LES ENTREPRISES J.R.AUGER	DÉNEIGEMENT VENTILATION	47,97
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	ACHATS RESTAURANT	120,84



## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008

MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	4 736,52
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	AJUSTEMENT DÉFICIT 2007	37 695,35
	AJUSTEMENT DÉFICIT 2007	-1302,13
	ENLÈVEMENT ORDURES JANVIER & FÉVRIER 2008	317,14
PETITE CAISSE	RENFLOUEMENT FÉV. (PRODUITS ENTRETIEN RESTAURANT, ACHATS BAR, ESSENCE)	351,20
PHARMACIE STE-CROIX INC.	ESSUIE-TOUT RESTAURANT	18,02
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P.	43,40
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	44,11
	ACHATS RESTAURANT	41,61
	ACHATS RESTAURANT	32,75
	ACHATS RESTAURANT	
TAXI COLIS	TRANSPORT (NÉONS) C.SPORTIF	16,93
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>43 624,00</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>75 044,30</b>

### CONGRÈS

042-2008

#### L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des loisirs, M. Gérald Plamondon, à participer au congrès de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives, lequel se tiendra du 25 au 28 mai 2008 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

Que les frais d'inscription au montant de 299,12 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc..

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des loisirs pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

---

Messieurs Michel Routhier et Gratien Tardif se retirent de la table des délibérations du conseil à 20 : 20 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

---

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

043-2008

#### CHEVALIERS DE COLOMB (3178)

Messieurs Édouard Bouchard et Yvon Auger, représentants pour cet organisme, sont présents à cette assemblée;

**ATTENDU QUE** les Chevaliers de Colomb (3178) est un organisme à but non lucratif et est composé de cent cinquante-huit (158) membres, dont cinquante (50) sont résidents de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** cet organisme supporte financièrement les activités des jeunes du niveau primaire, aide les familles dans le besoin, procède à des dons pour les différentes fabriques, etc.;

**ATTENDU QUE** cet organisme souligne leur 60<sup>e</sup> anniversaire de fondation par une fête spéciale le 12 avril prochain;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de verser au « Chevaliers de Colomb (3178) » une somme de 400,00 \$ à titre d'appui financier pour commanditer le vin d'honneur servi à l'arrivée des participants ou le vin de table servi au début du repas afin de mener à bonne fin cette activité spéciale.

---

Messieurs Michel Routhier et Gratien Tardif reviennent à la table des délibérations du conseil à 20 : 22 heures.

---

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

044-2008

### **COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE**

**ATTENDU QUE** le Comité du bassin versant de la rivière du Chêne (CDUC) est un organisme à but non lucratif nouvellement formé dont la mission est de protéger et de mettre en valeur la rivière du Chêne;

**ATTENDU QUE** cet organisme est constitué de membre provenant de tous les secteurs d'activités suite à une initiative locale de la table de concertation de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de la MRC de Lotbinière. Ce comité se veut un organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion de l'eau.

**ATTENDU QUE** cet organisme entend mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau par sous bassin versant. Cet objectif nécessite des investissements estimés à 50 000 \$ annuellement pour les cinq (5) prochaines années;

**ATTENDU QUE** cet organisme a décidé de mettre sur pied une campagne de financement impliquant tous les acteurs, utilisateurs, et bénéficiaires des ressources du bassin versant;

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de verser au CDUC une somme de 100 \$ annuellement pour les cinq (5) prochaines années à titre de participation financière en fonction de la superficie de notre municipalité faisant partie du bassin versant de la rivière du Chêne.

---

M. Jean-Pierre Ducruc s'abstient du vote en raison d'intérêts en tant que membre du conseil d'administration du comité.

---

045-2008

### **ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LOTBINIÈRE (MAISON DE RÉPIT)**

**ATTENDU QUE** l'Association des personnes handicapées de Lotbinière (APHL) est un organisme à but non lucratif constitué selon la partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec;

**ATTENDU QUE** la mission de cet organisme est de viser l'amélioration des conditions des personnes handicapées résidant dans la MRC de Lotbinière, tout en favorisant leur autonomie;

**ATTENDU** le projet consistant à mettre sur pied une maison de répit moderne à Saint-Apollinaire, bénéficiant de toutes les facilités nécessaires, ce qui permettra d'augmenter et de diversifier la clientèle ayant accès actuellement au service de répit de l'APHL;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment hébergera également les services administratifs de l'APHL et les autres services fournis par l'organisme;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de verser à l'APHL une somme de 1 000 \$ à titre d'appui financier au projet de maison de répit. Que cette somme soit versée au moment de la réalisation du projet.

### **URBANISME**

#### **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

046-2008

### **DOSSIER DE M. SÉBASTIEN BLANCHET, LOT 3 591 446**

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation est déposée pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot 3 591 446, qui vise l'implantation d'un commerce associé à l'usage habitation;

**ATTENDU QUE** cette demande concerne principalement à permettre l'entreposage de matériaux reliés à une entreprise spécialisée en coffrage;

**ATTENDU QUE** cette demande n'augmente aucunement les contraintes reliées à l'agriculture;

**ATTENDU QU'**une autorisation permettrait à un jeune entrepreneur de démarrer son entreprise à moindre coût;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

**ATTENDU QU'**il y a des locaux et des terrains disponibles à l'intérieur de la zone blanche;

**ATTENDU QUE** ces emplacements ne répondent pas aux besoins du demandeur;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

047-2008

### **DOSSIER DE M. JEAN-PIERRE ALLARD, LOT 3 591 655**

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation est déposée pour une partie du lot 3 591 655 pour une aliénation et une utilisation autre qu'agricole et que celle-ci vise à subdiviser à nouveau ce lot pour créer seulement deux parcelles sans ajouter une nouvelle résidence;

**ATTENDU QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec a émis une décision pour ce même terrain (décision # 351523) pour une subdivision différente;

**ATTENDU QUE** les deux parcelles visées seront vendues aux propriétaires contigus, Réjean Lemay et Serge Legendre;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

## **VOIRIE**

### **PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE BOISVERT**

048-2008

### **ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 592 070 ET MANDATS**

**ATTENDU** la demande reçue (verbale) de M. Clément Ferland à l'effet de prolonger la rue Boisvert pour une meilleure accessibilité des lieux et circulation automobile;

**ATTENDU QUE** ce conseil juge utile de prolonger ladite rue en raison de la possibilité de nouvelles constructions reliées à ce prolongement selon le rapport préparé par M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics;

**ATTENDU QUE** M. Roger Lemay, propriétaire de la partie visée du prolongement de cette rue, est disposé à nous céder la parcelle demandée ( $\pm 15$  m. /  $\pm 160,0$  m.) pour le prix de 1 500 \$;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter de prolonger la rue Boisvert de  $\pm 160$  mètres et d'acquérir une partie du lot 3 592 070 de M. Roger Lemay pour le prix de 1 500 \$, en sus des taxes si requises.

**DE** mandater M. Laurent Beaurivage, arpenteur-géomètre, à procéder à la subdivision de ce lot;

**DE** mandater Me Christine Bergeron, notaire (Bergeron & Parizeault), à procéder à la préparation de l'acte d'achat et des recherches inhérentes.

049-2008

## **FINANCEMENT**

**ATTENDU** la résolution numéro 048-2008;

**ATTENDU QU'**aucun crédit budgétaire n'a été prévu à ce projet à l'exercice financier 2008;

**ATTENDU QU'**il est prévu une somme de 5 000 \$ au poste 22-32003-721 pour un plan d'aménagement des rues, lequel ne sera pas requis;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de substituer le projet d'aménagement des rues au présent projet de prolongement de la rue Boisvert.

### **GESTION DES COURS D'EAU**

050-2008

### **DÉTOURNEMENT DE LA BRANCHE N<sup>o</sup> 18 DE LA RIVIÈRE DU PETIT-SAULT**

**ATTENDU QU'**il est prévu dans le présent exercice financier de prolonger la rue Leclerc, secteur ouest, jusqu'à l'intersection du chemin de l'Aqueduc;

**ATTENDU** le secteur industriel au sud de la rue Leclerc et de la présence de la branche n<sup>o</sup> 18 de la rivière du Petit-Sault traversant les terrains de ce secteur;

**ATTENDU QUE** cette branche représente un handicap pour le développement de ce secteur industriel;

**ATTENDU QU'**il serait avantageux de détourner cette branche immédiatement, sans pour autant en affecter l'écoulement normal des eaux, selon le rapport préparé par M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics;

**ATTENDU QUE** le promoteur et propriétaire des terrains industriels, Construction C.J. Picard inc., est disposé à payer tous les frais d'honoraires professionnels de la MRC de Lotbinière évalués à 1 540 \$, selon l'offre de services professionnels datée du 19 février 2008;

**ATTENDU QUE** ce conseil juge utile de procéder immédiatement;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la MRC de Lotbinière à procéder selon l'offre présentée et d'accepter la participation financière du promoteur et propriétaire conformément aux recommandations du rapport de M. Stéphane Milot.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD**

### **CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE P1 & P2**

051-2008

### **SOUMISSION(S) POUR OCTROI DE CONTRAT**

Sept (7) soumissions reçues :

➤ Les Excavations H. St-Pierre inc.	794 882,68 \$
➤ Les Excavations Lafontaine inc.	874 975,39 \$
➤ G.P.C. Excavation inc.	930 886,90 \$
➤ Les Constructions de l'Amiante inc.	993 327,21 \$
➤ Les Excavations Ste-Croix inc.	1 003 584,84 \$
➤ Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	1 015 929,29 \$
➤ Gagné Excavation ltée	1 027 049,63 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**II** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Excavations H. St-Pierre inc. pour le prix de 794 882,68 \$, incluant toutes taxes.

**QUE** l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations légales requises par la municipalité à la réalisation de ces travaux.

**QUE** le maire, Jacques Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Bertrand Fréchette, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008

### LOISIRS ET CULTURE

052-2008

#### ENGAGEMENT DE M. FRANÇOIS GENTÈS, PROFESSEUR DE TAEKWONDO

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Croix offre l'activité de taekwondo pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unaniment d'engager monsieur François Gentès de Laurier-Station pour agir à titre de professeur de taekwondo pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May pour la durée de cette activité en remplacement de madame Josianne Tardif.

Début de l'emploi : 23 janvier 2008

Rémunération : 15,00 \$/heure

### SERVICE 9-1-1

053-2008

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2008 IMPOSANT UN TARIF RELATIVEMENT À L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE (9-1-1)

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a décidé de fournir un service de traitement des appels d'urgence (9-1-1) à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a décidé d'opérer, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1);

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération d'un tel centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1) entraînera des frais pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire imposer un tarif aux abonnés du service téléphonique sur son territoire afin de financer les coûts reliés à l'opération d'un tel centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1);

**VU** la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité, le ou les ESLC et la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**VU** la convention sur les modalités de gestion des montants reçus par la Fédération québécoise des municipalités pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et la Fédération québécoise des municipalités;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 5<sup>ième</sup> jour du mois de février 2008 relativement à ce règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement numéro 405-2008 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

**QUE** le règlement numéro 405-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 405-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008

### MRC DE LOTBINIÈRE

054-2008

#### PÉTITION POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE MÉDECINS AU CSSS (APPUD)

**ATTENDU** la pétition en marche (**voir annexe 3**) pour demander au ministre de la Santé et des Services Sociaux de remédier à la situation relative à la pénurie de médecins au CSSS de Laurier-Station;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer cette pétition.

### **ANNEXE 3**

#### Pétition

*Situation du CLSC de Laurier Station*

#### Les faits invoqués sont les suivants :

« Considérant que le Centre de Santé et des Services sociaux du Grand Littoral ne compte plus que 5 médecins, alors qu'ils étaient auparavant au nombre de 14; »

« Considérant que le manque de médecins au CLSC de Laurier Station nuit dangereusement à la qualité des soins de santé de la région; »

« Considérant que les listes d'attentes pour obtenir une consultation avec un médecin sont si longues que seuls les cas les plus urgents sont traités; »

« Considérant que la population desservie par le CLSC augmente depuis de nombreuses années; »

« Considérant que les parents et les travailleurs doivent manquer beaucoup d'heures de travail pour consulter un professionnel de la santé; »

#### L'intervention demandée se résume ainsi :

« Nous, soussignés, demandons au ministre de la Santé et des Services Sociaux de remédier immédiatement à la situation et d'assurer à la population un accès adéquat aux services de santé auxquels elle a droit. »

055-2008

#### PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi 112 sur la sécurité incendie oblige les municipalités locales et les MRC à réévaluer leur méthode d'intervention en favorisant la compatibilité de leurs services de sécurité incendie notamment en matière d'intervention lors de sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques incendie a fait l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Lotbinière a transmis, le 26 février 2008, à l'ensemble des municipalités de la MRC les plans de mise en œuvre décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les *objectifs ministériels*;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité est en accord avec les actions figurant à l'intérieur du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'entériner le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de Lotbinière le 26 février 2008.

056-2008

#### PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

**ATTENDU QUE** le projet de relance du Parc industriel régional de Lotbinière localisé à Laurier-Station et Issoudun vise à instaurer une participation financière des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière par une quote-part;

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 MARS 2008**

**ATTENDU QUE** le financement pour l'embauche d'un démarcheur pour faire la promotion industrielle pour les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière proviendra du Pacte rural 2;

**ATTENDU QU'**en 2000, lors de la création du parc industriel, les élus de la municipalité de Sainte-Croix ont décidé de ne pas y adhérer;

**ATTENDU QU'**en 2004, la municipalité de Sainte-Croix a agrandi sa zone industrielle en construisant la rue Leclerc et en y installant les services d'aqueduc et d'égouts ainsi qu'une station de pompage;

**ATTENDU QU'**en 2004, la municipalité a emprunté par règlement la somme de 755 200 \$ sur une période de 20 ans pour défrayer les coûts d'agrandissement de sa zone industrielle (le total de la dépense supportée par les citoyens de Sainte-Croix incluant le capital et les intérêts est estimé à 1 243 000 \$ sur 20 ans);

**ATTENDU QUE** la municipalité s'apprête à adopter un programme de crédit de taxes aux entreprises pour stimuler son développement économique;

**ATTENDU QUE** la rentabilité du parc industriel, à court et moyen terme, n'a pas été démontré clairement;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne voit pas les intérêts pour la population de Sainte-Croix à investir dans ce projet;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'informer le conseil des maires de la MRC de Lotbinière que la municipalité de Sainte-Croix :

- ne participera pas financièrement à la relance du Parc industriel régional de Lotbinière;
- est favorable à l'embauche d'un démarcheur professionnel dont le mandat principal sera de faire la promotion industrielle pour les 18 municipalités du territoire de la MRC de Lotbinière.

### **VARIA**

#### **AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2008 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES À CERTAINES PERSONNES**

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 407-2008 décrétant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes.

Le but du programme est de favoriser le développement économique et d'inciter certaines entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité ou à y agrandir ou moderniser leurs installations en vue de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière de la municipalité.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Toiture d'ascenseur vs la garantie.

#### 057-2008 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 56 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier